

Formation

Maîtriser la négociation collective

La réforme du Code du travail opérée en septembre 2017 a fait de l'accord collectif un outil nécessaire pour, selon les cas, bâtir ou aménager les règles auxquelles sont soumises les entreprises. L'accord collectif est, de plus en plus, la pierre angulaire sur laquelle repose le statut collectif applicable à l'entreprise.

Objectifs

Définir les thèmes sur lesquels il est possible de conclure un accord d'entreprise, identifier les interlocuteurs de la négociation et la conclusion d'un accord collectif, se préparer aux réunions de négociation, maîtriser les techniques de négociation d'un accord, connaître les clauses obligatoires, accomplir les formalités après conclusion de l'accord

Publics

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprises ou d'établissements, aux DRH, RRH, aux collaborateurs RH ou paie, aux gestionnaires du personnel.

Prérequis : connaissances de base de la législation sociale

Prochaine session

Inter-entreprises : Consultez notre planning des formations !

Intra : nous consulter

Durée

½ journée (3,5 heures)

Si vous aviez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder à cette formation, merci de nous en avertir afin que nous prenions les mesures nécessaires.

Méthodes pédagogiques

Etude approfondie des textes et de la jurisprudence, échanges de pratiques, remise d'un support pédagogique

Modalités d'évaluation

Quizz/mise en situation

Programme

- ① Les blocs de la négociation collective et la hiérarchie des normes
- ② Cerner les acteurs de la négociation en fonction de sa situation
- ③ Adopter une stratégie de négociation
- ④ Construire son accord
- ⑤ Accomplir les formalités d'entrée en vigueur

Tarifs

400 € Hors Taxes

Inscriptions

Cette formation vous intéresse ? Ecrivez nous à cabinet@carabin-stierlen-avocats.fr ou appelez nous au 02 99 68 95 96.



CARABIN - STIERLEN
Avocats Barreau de Rennes



02 99 68 95 96



www.carabin-stierlen-avocats.fr



Suivez-nous !